87 B406

DEPOT R.C.S. N°
06 03 09 1420
TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE

ABC AGENCEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 15 rue Chomier, 42100 ST ETIENNE
341908903 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 27 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf,
Le 27 février,

La société SACMA AGENCEMENTS, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 239 400 euros, ayant son siège social 15 rue du Vercors, 42100 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 323825307 RCS SAINT ETIENNE, Représentée par son Président du Directoire Monsieur Michel SOUILHOL

Associée unique de la société ABC AGENCEMENTS,

En présence de Monsieur Frédéric ROMEYER, Président non associé de la Société,

Après avoir constaté que Monsieur Michel TAMET Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est présent.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Frédéric ROMEYER, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2008 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux comptes.

Monsieur Michel SOUILHOL, Président du Directoire de la Société SACMA AGENCEMENTS, associée unique, a pris connaissance du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2008, le rapport de gestion du Président et le rapport général du Commissaires aux Comptes ont été adressés à l'associé unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social.

II - A pris les décisions suivantes :

/...../

- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes,

/...../

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

/...../

QUATRIEME DECISION

Les mandats de Monsieur Michel TAMET, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET AXENS PERRIER, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'associée unique décide de

- renouveler dans ses fonctions le cabinet AXENS PERRIER,
- Et de nommer en remplacement de Monsieur Michel TAMET démissionnaire, la SARL Michel TAMET et associés dont le siège social est 7 allée de l'informatique 42000 SAINT ETIENNE

pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique qui devra statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

/...../

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société SACMA AGENCEMENTS
Monsieur Michel SOUILHOL